

L'an deux mille vingt-quatre, le 9 juillet à 20h, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie de Saint-Georges-sur-Eure en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky GAULLIER Maire.

Date de convocation : 4 juillet 2024

ORDRE DU JOUR

- Délibération 42/2024 : VOTE D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
- Délibération 43/2024 : DÉCISION MODIFICATIVE N°2
- Délibération 44/2024 : DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE
- Délibération 45/2024 : MODIFICATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION AU DISTRICT DE FOOT – GAZON SYNTHÉTIQUE
- Délibération 46/2024 : MODIFICATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION AU DISTRICT DE FOOT – ÉCLAIRAGE
- Délibération 47/2024 : VENTE D'UNE PARCELLE AUX PERRUCHES
- Délibération 48/2024 : DÉNOMINATION DES RUES AUX ERRIAUX II
- Délibération 49/2024 : CONVENTION CADRE AVEC CHARTRES MÉTROPOLE POUR L'INSTRUCTION DES DEMANDES D'ENSEIGNES
- Délibération 50/2024 : RENOUVELLEMENT DU DISPOSITIF D'AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE
- Délibération 51/2024 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AVEC LES PEP28
- Délibération 52/2024 : CRÉATION DE POSTES D'APPRENTIS
- Délibération 53/2024 : MODIFICATIONS HORAIRES DE POSTES EXISTANTS
- Délibération 54/2024 : CRÉATION DE POSTES POUR AVANCEMENT DE GRADE
- Délibération 55/2024 : CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF
- Délibération 56/2024 : ESPACE FRANCE SERVICES / CNI : RENOUVELLEMENT D'UN POSTE
- Délibération 57/2024 : RENOUVELLEMENT DE POSTES POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE
- Délibération 58/2024 : CRÉATION DE POSTES DE VACATAIRES

Etaient présents : M. GAULLIER Jacky, Mme MAILLY Françoise, M. BOURGOGNE Jacky, M. ROBERT Xavier, Mme PICHOT TOURTAUD Delphine, M. TESTE Jérôme, M. SEGARD Jean-Paul, Mme BAUDE Joëlle, M. SARRADIN Pascal, M. Riant Fabrice, Mme CARTON Virginie, Mme BERNIER Cécile, M. KONCZYLO Michaël, Mme PERRAULT Laetitia, Mme CHAUVEAU Jacqueline, Mme GOIMBAULT Christine, Mme THOMAS-RAMADOU Morgane, M FRARD Olivier, Mme LE GUEN Irina

Etaient représentés, absents ou excusés :

Mme GUYET Isabelle (pouvoir à Mme MAILLY Françoise), Mme LE PECHOUR Sabine (pouvoir à Mme BAUDE Joëlle), M JAMINAIS Christian (pouvoir à Mme CHAUVEAU Jacqueline), M. DEGLAS Nicolas (pouvoir à Mme PERRAULT)

Secrétaire de séance : Mme BERNIER Cécile

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU 28 MAI 2024

M. le Maire soumet à l'approbation du Conseil le compte-rendu du Conseil municipal du 28 mai 2024, lequel est approuvé à l'unanimité, moins une abstention (Mme GOIMBAULT, étant absente lors de cette séance).

VOTE D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

M le Maire rappelle qu'il a informé les conseillers du décès de la compagne du responsable des services techniques. La famille ne souhaitant pas de fleurs ni de plaque, il propose que la commune verse un don exceptionnel au comité départemental de la ligue contre le cancer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE de faire un don exceptionnel de 200 € au comité départemental de la ligue contre le cancer.

DÉCISION MODIFICATIVE N°2

M le Maire informe le conseil qu'il y a lieu d'apporter une décision modificative n°2 au budget, compte tenu de la précédente délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité APPROUVE la décision modificative n°2 au budget 2024 communal :

- Article 6541 : - 200€
- Article 65748 : +200€

DÉSIGNATION D'UN DÉONTOLOGUE POUR LES ÉLUS

M le Maire expose que dans le but de mettre en œuvre la Charte de l' élu local, la loi a instauré la possibilité pour tout élu local de consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques tels qu'ils sont consacrés dans la Charte.

Il propose de désigner le même référent que celui de Chartres métropole désigné lors du dernier conseil communautaire, à savoir Madame Emilie Moysan-Jeannard, Maître de conférences en droit public, pour la durée restante du mandat municipal.

Le référent est saisi par voie écrite dématérialisée des demandes des élus. Ces demandes sont exclusivement liées à des questions de déontologie des élus municipaux les concernant. En effet, un élu ne peut pas saisir le référent déontologue de la situation d'un autre élu.

Le référent est tenu au strict respect du principe de confidentialité concernant les questions qui lui sont adressées. Le référent déontologue sera indemnisé par la commune pour un montant de 80€ par consultation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DESIGNER Madame Emilie MOYSAN-JEANNARD comme référent déontologue, et APPROUVE les conditions de cette désignation ainsi que la lettre de mission qui lui sera adressée.

MODIFICATION DES DEMANDES DE SUBVENTION AU DISTRICT DE FOOT

M le Maire rappelle que le 19 décembre dernier le conseil municipal a délibéré sur des demandes de subvention pour les travaux au stade municipal, notamment en sollicitant le FAFA auprès de la fédération française de foot.

Le district nous a informé que les crédits étaient épuisés pour la saison 2023-2024 mais que notre demande serait présentée en priorité sur le fonds 2024-2025. En revanche les enveloppes financières ne sont plus les mêmes et réduites de 5000 € chacune. Il convient donc de délibérer à nouveau.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet de remplacement du gazon synthétique au stade municipal et SOLLICITE auprès de la Fédération Française de Football une subvention au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) pour un montant de 20 000 €.
- APPROUVE le projet de remplacement de l'éclairage au stade municipal et SOLLICITE auprès de la Fédération Française de Football une subvention au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) pour un montant de 15 000 €.

M le Maire indique que les subventions obtenues à ce jour sur ces travaux d'un montant total de 560 000 € HT, sont la DETR : 105 000 € et les fonds de concours : 80 000 €.

En 2025 nous espérons obtenir des subventions de la région et du département sur les projets structurants, et peut être une enveloppe de l'Agence nationale du sport (les crédits sont insuffisants en 2024).

VENTE D'UNE PARCELLE AUX PERRUCHES

M le Maire informe le Conseil municipal que les acquéreurs du lot C du lotissement Pierres et Territoires ont sollicité la mairie pour acquérir une bande de terre dans le prolongement de leur terrain et situé derrière le lotissement les Perruches.

Il indique que cette bande de terre, d'une superficie d'environ 300m², fait partie de la parcelle

AB361 que Habitat eurélien vient de céder gratuitement à la mairie avec la parcelle AB360, car constituant les espaces verts et emprises publiques extérieures du lotissement les Perruches.

Il précise qu'une bande de 1.5 mètre est laissée en fonds de parcelle des locataires des Perruches pour leur passage dans leur jardin. Cette emprise que la commune vient de récupérer gracieusement n'a pas d'intérêt pour la commune hormis une charge d'entretien supplémentaire et difficilement accessible.

Mme GOIMBAULT indique qu'elle a bien pris connaissance de l'avis des Domaines mais que cette emprise de terrain figure dans le secteur UB du PLU donc est à ce titre potentiellement constructible.

Vu l'avis des Domaines, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins 1 abstention APPROUVE la vente d'une bande de terrain située sur la parcelle AB361, d'une contenance d'environ 300m², au prix de 1500 €, et DIT que les frais de notaire, de division cadastrale et de réalisation des clôtures seront à la charge des acquéreurs.

DÉNOMINATION DES RUES AUX ERRIAUX II

Comme exposé lors du précédent conseil, M le Maire rappelle qu'il est nécessaire de délibérer le nom des deux nouvelles rues qui seront créées dans le lotissement Erriaux II. La disposition des rues de Erriaux II est identique à Erriaux I ; il paraît donc judicieux d'être dans la même logique de dénomination. Ainsi il propose que la rue la plus au nord soit nommée « rue Simone Segouin » et celle au sud « rue Hubertine Auclert ».

Après en avoir délibéré, le Conseil, à la majorité de 22 voix pour et 1 voix contre :

- DECIDE que les voies nouvelles porteront le nom de « rue Simone Segouin » et rue « Hubertine Auclert ».
- DECIDE que les rues « des Erriaux » et « du champs perdu » sont prolongées.

CONVENTION CADRE AVEC CHARTRES MÉTROPOLE POUR L'INSTRUCTION DES DEMANDES D'ENSEIGNES

Depuis le 1^{er} janvier 2024, l'état n'assure plus l'instruction des demandes d'enseignes. Les mairies se trouvent de ce fait compétentes pour instruire directement ces demandes. Chartres métropole propose de prendre en charge cette instruction à travers la création d'un service commun, dans le même cadre que l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Dans tous les cas, comme pour l'urbanisme, la décision appartient au maire. C'est une décharge pour les services et le prolongement de l'urbanisme.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité APPROUVE la convention de service commun d'instruction des demandes d'enseignes, préenseignes et publicités proposée par Chartres métropole.

RENOUVELLEMENT DU DISPOSITIF D'AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE

M le Maire propose au conseil municipal de renouveler pour 2024 le dispositif d'aide au financement du permis de conduire à destination des jeunes de la commune : en échange d'une activité bénévole d'intérêt général au sein des services techniques, 5 jeunes de 18 à 25 ans habitant la commune pourront bénéficier d'une aide de la part de la municipalité pour aider à financer leur permis de conduire, à hauteur de 350 €. Ce dispositif s'adresse en priorité aux lycéens, étudiants, jeunes sans emploi et apprentis.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le renouvellement de l'Opération Citoyenne pour 2024 pour aider les jeunes de la commune à financer leur permis de conduire
- DECIDE de participer au financement du permis de conduire, à hauteur de 350 euros, et DIT que le montant sera versé directement à l'organisme de formation sur présentation d'une facture
- PRECISE les conditions nécessaires au dispositif :
 - o Être âgé de 18 à 25 ans
 - o Habiter à Saint-Georges-sur-Eure
 - o Être motivé et vouloir consacrer du temps à la commune.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AVEC LES PEP28

Comme déjà évoqué au précédent conseil, M le Maire propose de faire appel à des personnels de l'association ADPEP28 pour l'encadrement de la pause méridienne, en plus du personnel communal, du fait du départ à la retraite de 2 agents. L'intérêt de cette convention est pour la commune de disposer de personnels formés et qualifiés pour l'encadrement des enfants et automatiquement remplacés en cas d'absence.

Cette convention pourra également servir au remplacement du responsable des services périscolaires lorsque nous connaîtrons ses dates de formation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité APPROUVE la convention partenariale à signer avec l'association ADPEP28 pour l'encadrement des temps périscolaires.

CRÉATION DE POSTES D'APPRENTIS

Le service espaces verts de la commune accueille des apprentis en formation CAP jardinier paysagiste au CFA la Saussaye depuis 2013. Le précédent contrat d'apprentissage conclu au sein de la collectivité se termine fin août 2024.

M le Maire précise que les apprentis sont encadrés par le responsable des espaces verts. La commune a déjà reçu des candidatures. Ensuite les jeunes sont choisis par le responsable des services techniques après un court stage aux ateliers. Il propose d'ouvrir 2 nouveaux postes qui ne seront pas forcément pourvus en fonction des candidatures.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité DÉCIDE de renouveler le recours au contrat d'apprentissage, et de conclure pour la rentrée scolaire de septembre 2024, un ou deux contrats d'apprentissage au service espaces verts de la collectivité, pour une durée de 2 ans et préparant au diplôme de CAP jardinier paysagiste ou Brevet Professionnel aménagements paysagers.

MODIFICATION HORAIRE DE POSTES EXISTANTS

Il convient de modifier à compter du 1^{er} septembre 2024 la durée de service de deux emplois dans la collectivité du fait d'une part de l'extension de la restauration scolaire et d'autre part du fait du départ de deux agents à la retraite en janvier et février 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

- DE MODIFIER la durée de service hebdomadaire d'un poste d'adjoint technique principal 2^e classe de 33.5 heures annualisées à 35 heures annualisées soit à temps complet,
- DE MODIFIER la durée de service hebdomadaire d'un poste d'adjoint technique de 33 heures annualisées à 34 heures annualisées.

CRÉATION DE POSTES POUR AVANCEMENT DE GRADE

Deux agents de la collectivité remplissent les conditions pour pouvoir bénéficier d'un avancement de grade en raison de leur ancienneté. L'avancement de grade n'est pas une obligation pour l'employeur mais une possibilité de récompenser le mérite, la valeur professionnelle et les acquis de l'expérience professionnelle de l'agent.

Afin de permettre à ces agents méritants cette évolution de carrière, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE de créer, à compter du 1^{er} novembre 2024, un poste d'Adjoint technique principal 2^e classe à temps complet et un poste d'Adjoint technique principal 1^e classe à temps complet.

CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF

A l'ESPACE France services il a été proposé à un agent sous contrat jusqu'au 31 août 2024 de pérenniser son emploi dans le grade d'adjoint administratif à raison de 22 heures hebdomadaires. L'agent reste à la disposition de France Services mais avec un statut de fonctionnaire pouvant travailler également en mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité CRÉE, à compter du 1^{er} septembre 2024 un emploi permanent à temps non complet à 22 heures hebdomadaires d'adjoint administratif, pour exercer les fonctions d'agent d'accueil aux services administratifs.

ESPACE FRANCE SERVICES / CNI : RENOUELEMENT D'UN POSTE

M le Maire expose que compte tenu des besoins d'accueil du public à l'Espace France services et du fait de l'intégration de nouvelles missions (instruction des titres sécurisés), il est nécessaire de

renouveler un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint administratif, pour assurer les fonctions pour exercer les fonctions de recueil et délivrance des titres sécurisés et d'accueil France services.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité RENOUELLE un poste non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité sur le grade d'adjoint administratif, à 18.50 heures hebdomadaires, pour une durée de 12 mois à compter du 1^e septembre 2024.

RENOUVELLEMENT DE POSTES POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE

Compte tenu du nombre prévisionnel d'enfants scolarisés pour l'année prochaine et du fait du départ en retraite de deux agents en cours d'année, il est nécessaire de renouveler des emplois pour l'encadrement et la surveillance des enfants et l'entretien des bâtiments.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, décide :

- DE CREER trois postes non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité sur le grade d'adjoint technique, à 35 heures annualisées, à 20 heures annualisées et à 15.5 heures annualisées, pour la période du 1^e septembre 2024 au 31 août 2025,
- DE CREER un poste non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité sur le grade d'adjoint technique, à 19.41 heures annualisées, pour la période du 1^e septembre 2024 au 31 décembre 2024,
- DE CREER un poste non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité sur le grade d'adjoint technique, à 17.72 heures annualisées, pour la période du 1^e février 2025 au 31 août 2025,
- DE CREER un poste non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité sur le grade d'adjoint technique, à 9.23 heures annualisées, pour la période du 7 juillet 2025 au 1^e août 2025,
- DE CREER deux postes non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité sur le grade d'adjoint d'animation, à 23 heures annualisées et à 9 heures annualisées, pour la période du 1^e septembre 2024 au 31 août 2025,

CRÉATION DE POSTES DE VACATAIRES

Comme chaque année, M le Maire propose de renouveler 6 postes de vacataires pour effectuer des missions ponctuelles d'encadrement et de surveillance des enfants sur les temps scolaires et périscolaires et/ou d'entretien de bâtiments, pour la période du 1^e septembre 2024 au 7 juillet 2025.

Ces postes avaient déjà été créés pour les rentrées précédentes mais il n'a pas été nécessaire d'y avoir recours.

Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité AUTORISE M Le Maire à recruter six vacataires pour effectuer des missions ponctuelles d'encadrement et de surveillance des enfants sur les temps scolaires et périscolaires et/ou d'entretien de bâtiments, pour la période du 1^e septembre 2024 au 4 juillet 2025.

INFORMATIONS DIVERSES

M le Maire informe le conseil municipal de l'avancée du projet de police municipale intercommunale. Il rappelle qu'une réunion avait eu lieu avec les maires des communes d'Amilly, Cintray et Fontenay-sur-Eure pour évoquer la possibilité de constituer une police municipale intercommunale. Une fois répertoriés les besoins humains, matériels et en locaux il s'est avéré que cela serait difficile à assumer financièrement.

Or aujourd'hui, on constate que la mairie peut difficilement faire respecter les arrêtés municipaux, et que des phénomènes de petite délinquance nuisent à la tranquillité de tous.

Les maires ont donc rencontré Richard LIZUREY délégué à la sécurité et à la tranquillité à Chartres métropole pour étudier la possibilité que cette police intercommunale soit portée par l'agglomération. Le 27 juin dernier, l'agglomération a voté la création d'une police municipale intercommunale au niveau de Chartres métropole.

Les communes ont été interrogées pour exposer leur besoin en termes de présence sur le territoire. La municipalité s'est prononcée pour 2 demi-journées par semaine, variables selon les semaines.

Pour que ce projet soit possible il faut qu'un nombre suffisant de communes (une vingtaine) adhèrent à ce dispositif pour le recrutement de 6 policiers.

Les policiers interviendraient en binôme et seraient placés sous l'autorité du Maire.

Ces policiers ont la possibilité de verbaliser les conducteurs en infraction au code de la route, notamment la vitesse, et pour le stationnement abusif sur le trottoir empêchant le passage des piétons et personnes en fauteuil.

Le coût de cette police intercommunale est de 200€ par vacation de fonctionnaires, ce qui représenterait 42 000€ à l'année pour notre commune.

M Riant demande si les amendes sont versées à la commune. Non elles sont versées au trésor public.

Mme GOIMBAULT demande s'il y aura des vacations de nuit. Non ce n'est pas prévu. Les vacations se terminent à 22h. Toutefois lors d'un événement exceptionnel prévu à l'avance, il sera possible de les faire intervenir le dimanche et la nuit.

Il est probable que ces vacations prendront la forme d'une convention de mise à disposition de personnel.

Une délibération sera soumise ultérieurement au vote mais le maire souhaitait avoir l'assentiment des conseillers sur la poursuite ou non de ce projet.

Le conseil municipal se prononce favorablement pour la poursuite de ce projet.

Le Maire informe le conseil de l'avancée du projet de guinguette. Il rappelle que suite aux différentes rencontres dans le cadre de l'opération bourg-centre, les habitants ont exprimé le souhait de valoriser la commune et l'étang, notamment dans un lieu de convivialité de type guinguette.

Le porteur de projet a été reçu en mairie. Il propose de faire construire un établissement de 200m² (le maximum permis par le PLU), démontable, en bois, avec une guinguette à la belle saison et des soirées à thème, et de servir toute l'année des repas ouvriers le midi.

Le porteur de projet est prêt à déposer son permis de construire. Il demande l'accord de principe de la commune pour le déposer.

La commune reste propriétaire du terrain. L'exploitant démontera son installation à son départ.

Il a été vu avec le notaire que cela pourrait se faire sous forme d'un bail commercial. Le notaire va nous donner une évaluation du prix et une consultation des domaines a été déposée.

L'emprise totale souhaitée serait de 1500m², non close et l'entretien de cet espace sera à sa charge.

Arrivée de Mme Le Pechour

Les conseillers s'interrogent sur l'esprit guinguette avec une construction qui ressemble davantage à un restaurant.

Mme GOIMBAULT demande si des contraintes particulières seront imposées par la préfecture dans la mesure où la guinguette est en zone inondable.

Le maire indique que cela devra en effet être validé par les services instructeurs, cela sera fait au moment du dépôt du permis de construire.

M FRARD indique qu'il faut prévoir suffisamment de stationnement pour les ouvriers avec des camionnettes.

M le Maire indique qu'il est prévu de doubler la capacité du petit parking devant le parc de loisirs et de mettre des poches de stationnement dans la rue Léo Lagrange.

Dans la rédaction du bail il faudra aussi introduire des mesures de protection du milieu naturel.

Mme CARTON demande où en est le projet d'implantation de yourtes. M le Maire indique que le 1^e projet présenté n'était pas admissible pour la commune avec une charge de gestion et financière importante.

La 2^e proposition paraît beaucoup plus simple pour la collectivité, et donc plus acceptable.

Une étude approfondie sera menée et le sujet sera évoqué ultérieurement.

M le Maire donne la parole à Mme TOURTAUD qui était d'astreinte au moment de la suspicion de pollution dans un bras de l'étang samedi dernier. Elle relate l'appel de la gendarmerie suite à la découverte d'une couleur bleue importante dans un bras au bout de l'étang et une odeur importante de souffre.

Des prélèvements ont été effectués et il a été décidé dans un premier temps de fermer l'étang à la navigation et à la baignade.

Il semblerait qu'il ne s'agisse pas d'une pollution industrielle malgré l'aspect et l'odeur.

L'Office français de la biodiversité a été avisé mais n'a pas daigné se déplacer.

Le Maire pense qu'il s'agit de développement de cyanobactéries. D'autant que c'est déjà arrivé et c'est assez fréquent dans les plans d'eau ou rivière.

M le Maire regrette de ne pas avoir eu ce type de suppositions de la part des pompiers, gendarmes, agence régionale de santé.

Quoi qu'il en soit l'ARS a préconisé de faire un affichage sur les dangers des cyanobactéries autour de l'étang et de lever les interdictions hormis le passage sur une portion où l'eau est particulièrement colorée.

Le développement de cyanobactéries est provoqué par la température et un apport d'azote dans l'eau (taille de gazon) ou par un phénomène d'écoulement qui ramène de l'azote après ruissèlement.

Il est envisagé de nettoyer l'étang en l'alimentant par le canal pour le faire monter en charge et permettre ainsi à l'eau de s'écouler.

M le Maire précise que malgré tout cette pollution aux cyanobactéries est restée marginale et localisée sur un bras mort de l'étang. Cela n'a pas empêché la navigation par le CNB.

Conseil Municipal de Saint Georges sur Eure du 9 juillet 2024

Suite aux réunions de quartier M le Maire propose aux élus participants une réunion de debriefing le 27 août à 20h en mairie.

Il indique enfin qu'un camp de scouts est installé autour de l'étang, à proximité du CNB. Il leur proposera une action de nettoyage de la commune.

M le Maire donne la parole à Mesdames MAILLY et THOMAS-RAMADOU pour faire le compte-rendu de l'évolution des travaux de l'étude bourg-centre.

Mme MAILLY donne compte rendu de la dernière réunion du 21 juin avec les groupes citoyens. Un vote a été demandé à l'ensemble des participants sur les actions qui les intéressaient le plus. Sont arrivés en tête des priorités l'aménagement du parc nature Leo Lagrange et le réaménagement de la mairie. Ensuite la question des mobilités incluant la sécurisation des espaces publics, la création d'une liaison entre la maison des associations et l'école, le stationnement place de la république et les sens de circulation à adapter. Viennent enfin les thématiques de l'évolution des locaux de la MDA, le stationnement au complexe sportif, la qualité des entrées de bourg etc.

Le bureau d'études va maintenant rédiger les fiches actions qu'il faudra prioriser et budgétiser.

Mme THOMAS-RAMADOU indique que les bureaux d'études ont déjà effectué 15 demi-journées de travail avec les élus et les groupes citoyens. Néanmoins l'étude a pris un certain retard car les fiches actions auraient dû à ce jour être rédigées dans le détail.

Les axes de travail seront déclinés en 28 fiches action, notamment pour obtenir les financements dans les 3 ans à venir. Il ne sera possible de mobiliser des financements qu'après la signature de la convention avec le département.

M le Maire donne la parole aux adjoints :

MME MAILLY

Le conseil municipal a eu communication du diaporama fait par Mme Jouanneau sur le séjour à Guédelon.

Le 13 juin au conseil d'école maternelle, les représentants de parents d'élèves et les enseignantes ont émis le souhait que le conseil municipal donne un nom à l'école maternelle.

2 propositions sont faites : école des acacias ou la ruche (apiscopie).

Une délibération sera proposée au prochain conseil, elle demande aux conseillers d'y réfléchir.

La journée organisée à l'école par le CMJ le 2 juillet s'est bien déroulée.

M BOURGOGNE

La cérémonie du 17 juin s'est bien déroulée. Moins d'autorités étaient présentes par rapport à l'année dernière en raison de la période pré-électorale.

Belle participation du CMJ et des CM2.

Les nouveaux aménagements extérieurs et intérieurs ont été très appréciés.

Le cabanon sera ouvert de 8h à 21h (en même temps que les parcs et jardins).

Conseil Municipal de Saint Georges sur Eure du 9 juillet 2024

Les gabions aux Erriaux sont enfin retirés, sur deux tiers de la rue du Ramy. Ils ne seront pas retirés sur l'ensemble du lotissement où ils ne sont pas dégradés et ne posent pas de problème de sécurité.

Mme GOIMBAULT indique que leur conception devait permettre de retenir et résorber l'eau en cas de nuée d'orage. M le Maire indique que les pierres ont été remises avec un revêtement en terre, cela pourra normalement servir de drains. Ce sera à surveiller en cas de pluie d'orage.

Avancement des Erriaux II. La voirie sera terminée fin juillet et les clôtures vont commencer. Les plantations seront faites à l'automne.

Mme TOURTAUD

La médiathèque sera fermée du 28 juillet au 26 août.

Une sélection des lectures d'été y est disponible.

Le groupe culture s'est réuni le 11 juin pour la préparation du pique-nique du 13 juillet. La décoration est en cours. Comme l'année dernière l'apéritif est offert aux gens présents de 19h à 21h. Une sonorisation sera installée.

Des trépieds et chevalets seront réalisés en régie par Jean Michel SANIER pour le salon Art et Créations.

Les documents pour les inscriptions au marché de Noël seront adressés fin juillet. Les remarques formulées par les exposants ont en effet été prises en compte et les éventuels refus leur seront communiqués plus tôt pour qu'ils puissent se positionner sur d'autres événements.

Le devis pour les signalétiques de la salle des fêtes et la médiathèque ont été signés ainsi que le remplacement de la signalétique de l'Epilobe.

Un point a été refait sur l'entretien des massifs et le fleurissement.

Elle propose de présenter les groupes de travail aux nouveaux élus pour qu'ils puissent se positionner :

- Culture événementiel
- Sécurité routière travaux
- Conseil Municipal des Jeunes
- Sports et associations
- Fleurissement
- Ateliers de l'Espace

En dehors de ces groupes permanents, il y a des groupes plus ponctuels liés à des événements particuliers : groupe sur Jean Moulin, 1 naissance 1 arbre, repas des aînés, sentiers et patrimoine...

M ROBERT

Le triathlon a encore été une belle réussite, avec le beau temps et malgré le changement de tracé de dernière minute du fait des élections. 380 participants toutes catégories confondues ont été accueillis.

Le forum des associations aura lieu le 31 août prochain au complexe sportif.

Conseil Municipal de Saint Georges sur Eure du 9 juillet 2024

La remise des trophées de St Georges sera organisée au mois de novembre, pour récompenser les personnes du monde associatif ou professionnel qui ont fait rayonner notre commune.

Les travaux au stade ont commencé. Les luminaires ont été changés dès la 1^e semaine. L'ancienne moquette est désormais enlevée et évacuée. Les drains sont refaits autour du terrain. La fin des travaux est prévue fin juillet.

A assisté aux AG du Yoga, du Bushido, des Arts Martiaux.

Concernant le bushido le club a enregistré de très bons résultats sur la saison, avec notamment un professeur qui a obtenu son 6^e dan.

Concernant les arts martiaux, le président nouvellement élu est Fabien Dhuit.

Le club enregistre un déficit de 9000 euros. Les documents comptables sont attendus.

Le club enregistre de très bons résultats en compétitions : 4^e et 5^e place aux championnats d'Europe et 3^e au championnat de France.

M TESTE

Le Project'Eure est en bouclage.

Concernant les publications sur PanneauPocket, il y a de moins en moins de demandes de publication de dernière minute.

Il a effectué une session de sensibilisation à la cybersécurité auprès des agents administratifs. Elle sera aussi proposée aux conseillers municipaux intéressés.

M le Maire donne la parole aux conseillers :

M Riant demande des précisions sur la coupure du ballon d'eau chaude à l'ESPACE, dont il a été question au précédent conseil, afin de réaliser des économies d'énergie. Il indique qu'installer un plus petit ballon d'eau chaude serait probablement préférable que pas d'eau chaude du tout, au titre des règles d'hygiène et de sécurité pour les personnels.

Mme CARTON demande quelles seront les priorités pour les locations de la salle des fêtes dans le cadre des études de centre bourg. Le voisinage subi en effet des nuisances dues au bruit excessif de la musique lors des locations le week end, et des problèmes de stationnement. M Riant abonde dans le même sens et demande à ce qu'il soit mis des capteurs de pression sonore permettant de couper la musique au-delà d'un certain seuil comme cela se fait dans d'autres communes. Messieurs Riant et BOURGOGNE sont chargés de visiter de telles installations et de demander des devis pour notre salle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Récapitulatif des points inscrits à l'ordre du jour du Conseil municipal du 9 juillet 2024 :

N° d'ordre	Délibérations	Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le
42/24	VOTE D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE	15/07/2024
43/24	DÉCISION MODIFICATIVE N°2	15/07/2024
44/24	DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE	15/07/2024
45/24	MODIFICATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION AU DISTRICT DE FOOT – GAZON SYNTHÉTIQUE	12/07/2024
46/24	MODIFICATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION AU DISTRICT DE FOOT – ÉCLAIRAGE	12/07/2024
47/24	VENTE D'UNE PARCELLE AUX PERRUCHES	15/07/2024
48/24	DÉNOMINATION DES RUES AUX ERRIAUX II	15/07/2024
49/24	CONVENTION CADRE AVEC CHARTRES MÉTROPOLE POUR L'INSTRUCTION DES DEMANDES D'ENSEIGNES	15/07/2024
50/24	RENOUVELLEMENT DU DISPOSITIF D'AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE	15/07/2024
51/24	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AVEC LES PEP28	15/07/2024
52/24	CRÉATION DE POSTES D'APPRENTIS	15/07/2024
53/24	MODIFICATIONS HORAIRES DE POSTES EXISTANTS	15/07/2024
54/24	CRÉATION DE POSTES POUR AVANCEMENT DE GRADE	15/07/2024
55/24	CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF	15/07/2024
56/24	ESPACE FRANCE SERVICES / CNI : RENOUVELLEMENT D'UN POSTE	16/07/2024
57/24	RENOUVELLEMENT DE POSTES POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE	15/07/2024
58/24	CRÉATION DE POSTES DE VACATAIRES	15/07/2024

APPROBATION DU PROCES-VERBAL le

M le Maire

La secrétaire de séance

GAULLIER Jacky

BERNIER Cécile